

Questions orales

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, ce comité a pour premier rôle de se pencher sur les problèmes de l'avenir; à mon avis, c'est une excellente idée, même recommandable, de compter certains hauts fonctionnaires du ministère des Communications parmi ses membres. Si le comité devait être isolé de ceux qui pendant des années ont mis en œuvre la politique culturelle du gouvernement fédéral, il n'aurait pas accès à toutes les données requises pour faire des propositions concrètes. J'estime bon que le comité puisse profiter de l'expérience acquise au ministère, qu'il puisse consulter les fonctionnaires du ministère sur les programmes permanents et obtenir leur avis, afin de pouvoir mettre au point, avec leur appui et leurs conseils, une politique culturelle sérieuse pour l'avenir.

Mlle Carney: Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Si nous prenions son raisonnement au pied de la lettre, tous les fonctionnaires du ministère des Communications siègeraient au comité Applebaum. On me permettra de souligner que la Conférence canadienne des arts a publiquement déclaré que «beaucoup de gens de la communauté artistique et du domaine des media mettent en doute la crédibilité et l'indépendance du comité.» Étant donné que le comité de révision tiendra cinq audiences régionales publiques, comment le ministre peut-il assurer à la Chambre que les membres de la communauté artistique qui souhaitent participer à cette enquête pourront le faire?

M. Fox: Madame le Président, j'estime que c'est accorder bien peu de mérite à mon prédécesseur immédiat à ce poste, lequel siège dans les rangs du parti d'en face et a nommé un bon nombre des membres du comité de révision de la politique culturelle fédérale, que de suggérer chez eux un manque de compétence tel qu'ils seraient complètement dominés par deux fonctionnaires de mon ministère. C'est tout à fait le contraire. J'admets volontiers avec mon prédécesseur que les gens qui y ont été nommés étaient éminents et qu'ils étaient hautement qualifiés et capables de contribuer grandement aux travaux du comité.

Quant au nombre d'audiences que le comité tiendra, ses membres ont, je crois, l'intention de faire en sorte de rencontrer le plus grand nombre possible de Canadiens. Je suis certain que tous les membres de la communauté artistique et tous les membres de l'association professionnelle sauront très bien se débrouiller pour communiquer leurs opinions au comité. J'estime en effet qu'il s'agit là d'un excellent comité. Bien entendu, nous l'avons renforcé depuis notre retour au pouvoir et j'ai hâte de lire son rapport.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

LA SUPPRESSION DU SERVICE POUR LES SOURDS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Il sait peut-être qu'un million et demi de Canadiens souffrant de problèmes auditifs ont été révoltés d'apprendre il y a quelques jours que le CRTC avait ordonné à la société Rogers Cable de Toronto de cesser de décoder les émissions sous-titrées pour les sourds et de les transmettre sur un canal spécial comme elle le faisait pour rendre service aux

Canadiens souffrant de troubles de l'ouïe. Quelle mesure le ministre se propose-t-il de prendre pour veiller à ce que ce service soit restauré immédiatement?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je partage entièrement les sentiments exprimés par le député. Il le sait sans doute, le CRTC a interrompu ce service parce que le permis accordé à la maison Rogers Cable TV ne comportait apparemment pas l'autorisation de fournir un tel service. Le président du CRTC a décidé de tenir aussitôt que possible une audience publique sur la question, et on a fixé au 10 mars la tenue de ces audiences à Toronto. Je suis confiant que le CRTC règlera alors le problème à la satisfaction de tous.

M. Beatty: Madame le Président, le ministre doit savoir que sa réponse n'est certainement pas satisfaisante pour les personnes qui ont été privées de ce service et qui vont continuer de l'être tant que le CRTC ne reviendra pas sur sa décision. Étant donné qu'à plusieurs reprises au cours des derniers mois le ministre a déclaré que les sourds de notre pays pourraient se procurer un mini-décodeur Telidon d'ici quelques mois, le ministre peut-il dire exactement à la Chambre la date à laquelle sera commercialisé le mini-décodeur Telidon?

M. Fox: Madame le Président, la réponse la plus brève à cette question consisterait évidemment à dire «dès que possible». Mes collaborateurs m'ont informé qu'ils ont reçu des propositions de la part de certains industriels et qu'ils les évaluent présentement. Je voudrais également faire remarquer au député qu'une partie de la somme de 27.1 millions de dollars qui, ainsi que je l'ai annoncé vendredi dernier, va être consacrée au programme Telidon, doit financer des travaux de recherche et de développement et qu'une partie de celle-ci est réservée à la mise au point d'un modèle amélioré de décodeur de sous-titres.

* * *

[Français]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE SI M^{me} LISE PAYETTE REPRENDRA SON POSTE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État et ministre des Communications. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il est vrai que madame Lise Payette a abandonné la politique active du Parti québécois pour retourner faire de la politique à la Société Radio-Canada afin de promouvoir l'indépendance du Québec? Et dans l'affirmative, sera-t-elle reçue par le ministre ou le président sur un tapis rouge?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je dois dire à l'honorable député que je n'ai aucune indication à ce sujet. Madame Payette ne m'a pas communiqué ses projets d'avenir. Je n'ai aucune idée si elle désire solliciter un nouveau poste à Radio-Canada. Je vais signaler à l'honorable député que la Société Radio-Canada a maintenant une pratique bien établie selon laquelle les gens qui ont fait de la politique active ne peuvent obtenir d'émissions dans le secteur des affaires publiques avant une période de temps d'environ trois ans.